

semble un méli-mélo actuellement et je serais enchanté, monsieur l'Orateur, si vous pouviez pendant une demi-heure nous donner vos impressions sur le débat ayant dû en écouter une grande partie. Il n'a pas de suite; il ne se rapporte à rien, pas même au discours du trône. Il couvre une multitude de sujets; il est parfois amusant, parfois lourd et quelquefois vraiment ennuyeux. Vous devez le trouver extrêmement long, monsieur l'Orateur. Comme je l'ai dit, nous devrions examiner une autre fois toute cette procédure.

Au début, le débat était utile, car il permettait aux nouveaux députés de prononcer leur premier discours. J'aimerais commenter le dernier que nous avons entendu. Je présume qu'il était un premier discours et j'aimerais féliciter son auteur. Ce n'était probablement pas le meilleur qui ait jamais été fait au Parlement, mais il témoignait certes de beaucoup de sincérité. Le député connaissait son sujet et c'était son discours. Plus tôt cet après-midi nous avons entendu parler un autre libéral, le député de Sault-Sainte-Marie (M. Murphy) dont le discours a été rédigé, j'en suis sûr, par le conseil d'administration de l'Algoma Steel Corporation. Il ne peut pas croire toutes les sornettes qu'il a lues dans ce discours. J'ai eu l'impression de respirer une bouffée d'air frais lorsque le député auquel j'ai fait allusion tantôt a parlé de choses qui lui sont familières et qu'il comprend.

Il y a quelques années, lorsqu'un député lisait son discours à la Chambre, j'avais pris l'habitude de me lever—sauf, bien entendu, dans le cas d'un premier discours—et de signaler le fait à l'Orateur. Je me propose de recommencer et M. l'Orateur aura à prendre une décision: ou bien il s'opposera à la lecture des discours, ou bien il s'opposera à mes interventions en vue de faire respecter le Règlement, car j'ai l'intention d'intervenir si nécessaire, toutes les trente secondes.

Maintenant que les discours sont écrits par le personnel de la bibliothèque, par les chefs de cabinet et par des écrivains de l'extérieur, les députés écoutent de moins en moins ceux qu'ils semblent écouter; en fait, ils écoutent la lecture de discours écrits par d'autres. Comme Votre Honneur le sait, en vertu du Règlement, les députés sont tenus de divulguer le nom de l'auteur des discours qu'ils lisent, si on le leur demande.

Nous avons aussi une règle très large qu'on n'applique pas strictement dans la pratique: c'est que monsieur l'Orateur doit veiller à ce

que les députés ne lisent pas leurs discours. Ils peuvent se reporter à des notes très abondantes, mais ils ne doivent pas lire leur discours en entier. Je ne vois aucune objection à ce qu'un député se fasse aider pour mettre au point une intervention sur un sujet particulier. Dans bien des cas, elle est meilleure et mieux documentée. Mais je m'oppose à ce qu'il lise un discours rédigé par quelqu'un d'autre. Si l'on doit tolérer cela, pourquoi alors ne prenons-nous pas des dispositions pour que ces discours soient déposés comme ils le sont aux États-Unis? Un membre de l'une des chambres là-bas se lève et dit: «J'ai fait un discours dans l'Orégon hier et j'aimerais le faire consigner». Ou bien, un autre peut dire: «J'ai assisté à une réunion d'une chambre de commerce il y a quinze jours et j'aimerais que le discours que j'ai fait à cette occasion soit versé au compte rendu». Un membre du Congrès ou un sénateur peut même dire: «J'ai un ami qui a fait un assez bon discours à Tombouctou et j'aimerais le faire consigner au compte rendu». Si c'est ce que nous voulons faire, si nous voulons nous contenter de compiler des dossiers plutôt qu'un compte rendu des opinions des représentants dûment élus, nous devrions établir alors un système différent de celui que nous utilisons actuellement.

Malgré l'opinion que j'ai de certains députés, je pense que la plupart d'entre eux ont la compétence nécessaire pour représenter leurs commettants et que, dans la majorité des cas, ils peuvent nous aider. Il n'y a pas de bois mort à la Chambre. En fait, le calibre des députés qui sont intervenus au pied levé aux délibérations du comité m'a assez impressionné. Je n'irai pas par quatre chemins, j'ai surtout admiré les libéraux de l'arrière-ban, non pour leur façon de voter mais pour l'habileté qu'ils démontrent dans les comités. Cette excellence est essentielle à la conception de la démocratie.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ce sont les libéraux des banquettes ministérielles qui nous embêtent.

M. Peters: Ils nous embêtent sûrement plus que d'autres. L'autre jour, le premier ministre a prononcé un discours durant le présent débat et il l'a lu entièrement. C'était un discours moche, mais qui paraîtra très bien une fois imprimé. A mon avis, il aurait pu s'attaquer violemment au chef de l'opposition (M. Stanfield) s'il l'avait voulu, mais il ne l'a pas fait, parce qu'il était si impressionné